

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2022-608-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE
INTÉRIMAIRE N° 2022-608-1 AFIN D'AJOUTER CERTAINES LEVÉES D'INTERDICTION
RELATIVES AUX RUES**

- ATTENDU** l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire n° 2022-608 le 14 décembre 2022 ;
- ATTENDU** que le Conseil municipal estime nécessaire d'ajouter certaines levées d'interdiction relatives aux nouvelles demandes d'opération cadastrale relatives aux rues ;
- ATTENDU** que ces nouvelles exceptions ne risquent pas de compromettent l'atteinte des objectifs et le respect des nouvelles orientations du plan d'urbanisme ;
- ATTENDU** qu'un avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance du 19 avril 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Eric Johnston et résolu à l'unanimité des conseillers, que le projet de règlement n° 2022-608-1 soit adopté par résolution et que soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 9 (Levée des interdictions relatives aux rues) du Règlement de contrôle intérimaire n° 2022-608 est modifié par l'ajout des paragraphes 3° à 5° à la suite du paragraphe 2° qui se liront comme suit :

- « 3° Une opération cadastrale visant à modifier le tracé d'une rue sans qu'elle ait pour effet d'occasionner le prolongement de celle-ci ;
- 4° Une opération cadastrale visant à modifier le tracé d'une rue en vue d'une acquisition d'une partie ou de la totalité de celle-ci par un tiers ;
- 5° Une opération cadastrale visant le raccordement à une rue existante aux conditions suivantes:
- a) Que le raccordement de la rue soit inférieur à une longueur totale de 150 mètres, calculée au centre de l'emprise ;
 - b) Que le raccordement de la rue n'entraîne pas la création de plus d'un nouveau lot à construire. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Danielle Desjardins
Mairesse

Ron Kelley
Directeur général et Greffier-trésorier

Avis de motion : 19 avril 2023

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :